

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 31 DECEMBRE 2021.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 DECEMBRE 2021, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2021.

Tunis, le 24 Janvier 2022
Le Commissaire aux Comptes :
CMC – DFK International
Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 31/12/2021
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	924 629	893 536
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		175 745	168 589
b - Obligations et Valeurs assimilées		748 884	724 947
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		231 527	281 126
a - Placements monétaires	4-3	200 035	100 671
b - Disponibilités	4-9	31 492	180 455
AC 3 - Créances d'exploitation	4-10	1 015	348
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 157 171	1 175 010
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-7	3 620	3 636
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-11	16 910	15 430
TOTAL PASSIF		20 529	19 066
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-5	1 104 759	1 122 781
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	31 883	33 163
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		16	17
b - Sommes distribuables de l'exercice		31 867	33 146
ACTIF NET		1 136 641	1 155 943
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 157 171	1 175 010

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Décembre 2021
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 31/12/2020
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	11 918	56 896	13 009	54 071
a - Dividendes		-	11 135	861	4 844
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 918	45 760	12 148	49 227
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-4	3 394	5 684	2 043	11 820
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 313	62 580	15 053	65 891
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-8	-2 000	-7 945	-2 016	-8 034
REVENU NET DES PLACEMENTS		13 313	54 635	13 036	57 857
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-12	- 5 435	- 22 779	- 4 910	- 24 712
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 878	31 856	8 126	33 146
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	10	-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 878	31 867	8 126	33 146
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		0	-10	0	0
* Variation des +/- values potentielles sur titres		5 939	-31 352	27 962	33 838
* +/- values réalisées sur cession des titres		-694	14 089	-23 773	-25 041
* Frais de négociation de titres		-339	-2 561	-515	-527
RESULTAT NET DE LA PERIODE		12 785	12 032	11 800	41 415

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Période du 01/10/2021 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01/2021 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/10/2020 au 31/12/2020</i>	<i>Période du 01/01/2020 31/12/2020</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a - Résultat d'exploitation	7 878	31 856	8 126	33 146
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	5 939	- 31 352	27 962	33 838
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 694	14 089	- 23 773	- 25 041
d - Frais de négociation de titres	- 339	- 2 561	- 515	- 527
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	- 33 147	-	- 46 556
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	-	1 814	-	-
* Capital	-	1 821	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	- 18	-	-
* Régularisations des sommes distrib.	-	10	-	-
b - Rachats	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 785	- 19 302	11 800	- 5 141
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	1 123 857	1 155 943	1 144 143	1 161 084
b - En fin de période	1 136 641	1 136 641	1 155 943	1 155 943
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	20 381	20 348	20 348	20 348
b - En fin de période	20 381	20 381	20 348	20 348
VALEUR LIQUIDATIVE	55,770	55,770	56,809	56,809
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,14%	1,04%	1,03%	3,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2021

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 30 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020, les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire prévus par la législation et les réglementations en vigueur dont le taux de rémunération au premier janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué d'un point (TMM - 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021, qui a supprimé les dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, l'application d'une retenue à la source libératoire au taux de 20% à tous les revenus de capitaux mobiliers a été généralisée.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme

suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Décembre 2021, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2021, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Décembre 2021.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2021, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêt à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 924 629 DT contre 893 536 DT au 31/12/2020, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Coût d'acquisition	907 040	852 108
- Actions et droits rattachés	128 397	100 788
- Titres OPCVM	56 628	56 628
- Obligations et valeurs assimilées	722 014	694 692
Plus ou moins values potentielles	-9 189	22 163
- Actions et droits rattachés	-10 408	10 924
- Titres OPCVM	1 127	249
- Obligations et valeurs assimilées	92	10 991
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	26 778	19 265
Total	924 629	893 536

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

4- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 11 918 DT pour la période allant du 01/10/2021, au 31/12/2021, contre un montant de 13 009 DT du 01/10/2020, au 31/12/2020, et se détaillent ainsi :

Libellé	4 ème trimestre 2021	31/12/2021	4 ème trimestre 2020	31/12/2020
- Revenus des actions	-	8 998	861	2 241
- Revenus des Titres OPCVM	-	2 137	0	2 603
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	11 918	45 760	12 148	49 227
Total	11 918	56 896	13 009	54 071

4-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 200 035 DT au 31/12/2021 contre 100 671 DT au 31/12/2020, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Compte à terme STB		
Placement au 16/05/2021(Taux 6,8%) 181 jours	-	100 671
Placement au 31/03/2022(Taux 8,05%) 91 jours	200 035	
Total	200 035	100 671

4-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent 3 394 DT pour la période allant du 01/10/2021, au 31/12/2021, contre 2 043 DT du 01/10/2020, au 31/12/2020, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	4 ème trimestre 2021	31/12/2021	4 ème trimestre 2020	31/12/2020
- Intérêts/ Placements à terme	3 394	5 684	2 043	11 820
Total	3 394	5 684	2 043	11 820

4-5 Note sur le capital

Capital au 01/10/2021	
- Montant	1 099 852
- Nombre de titres	20 381
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	5 939
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	- 694
- Frais de négociation de titres	- 339
Capital au 31/12/2021	
- Montant	1 104 758
- Nombre de titres	20 381
- Nombre d'actionnaires	19

4-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Sommes distribuables de l'exercice en cours	31 867	33 146
Sommes distribuables des exercices antérieurs	16	17
Total	31 883	33 163

4-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à 3 620 DT contre 3 636 DT au 31/12/2020, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Gestionnaire	573	579
- Dépositaire	3 047	3 057
Total	3 620	3 636

4-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10/2021, au 31/12/2021, 2 000 DT contre 2 016 DT du 01/10/2020, au 31/12/2020, et se détaillent ainsi:

Libellé	4 ème trimestre 2021	31/12/2021	4 ème trimestre 2020	31/12/2020
- Rémunération du gestionnaire	1 703	6 765	1 719	6 851
- Rémunération du dépositaire	297	1 180	297	1 183
Total	2 000	7 945	2 016	8 034

4-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à 31 492 DT contre 180 455 DT au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Avoirs en banque	31 492	180 455
Total	31 492	180 455

4-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à 887 DT contre 388 DT au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes à recevoir	348	348
Retenue à la source sur BTA	128	0
Retenue à la source sur Obligation	539	
Total	1 015	348

4-11 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à 16 910 DT contre 15 430 DT au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
TCL	- 37	10
Jetons de présence	9 500	10 662
Publicité et publications	4 200	3 183
honoraires(CAC)	0	1 307
Rémunération DG	-	-
Autres crédeurs (CMF)	97	98
Etat retenue à la source	56	171
PUBLICATIONS DIVERSES	3 094	
Total	16 910	15 430

4-12 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10/2021, au 31/12/2021, à 5 435 DT contre 4 910 DT du 01/10/2020, au 31/12/2020, et se détaillent ainsi:

Libellé	4 ème trimestre 2021	31/12/2021	4 ème trimestre 2020	31/12/2020
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)	1 937	7 134	269	4 517
- Redevance CMF	286	1 137	289	1 151
- TCL	250	414	38	366
- Jeton de présence	1546	8309	2 702	10 691
- Publicité & publication	1410	5772	1 610	7 976
- Rémunération DG	-	-	-	-
- Aures charges	6	13	2	10
Total	5 435	22 779	4 910	24 712

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la« STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2021
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		128 397,479	117 989,500	10,20%	10,38%
SAH	3 000	37 794,100	33 384,000	2,88%	2,94%
UNIMED	11 500	90 603,379	84 605,500	7,31%	7,44%
Titres emis ou garantit par l'Etat		362 074,000	372 588,903	32,20%	32,78%
EMPT NAT 2021 B TN0008000838	1 500	150 000,000	155 294,466	13,42%	13,66%
EMPT NAT 2021 C TN0008000846	120	120 000,000	124 283,704	10,74%	10,93%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	2 200	21 120,000	21 310,474	1,84%	1,87%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	500	4 765,000	4 808,263	0,42%	0,42%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	1 000	9 550,000	9 636,415	0,83%	0,85%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	145	1 392,000	1 404,264	0,12%	0,12%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	93	7 905,000	8 003,236	0,69%	0,70%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	439	39 510,000	39 940,932	3,45%	3,51%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	34	3 128,000	3 160,471	0,27%	0,28%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	49	4 704,000	4 746,678	0,41%	0,42%
Obligations		359 940,000	376 295,199	32,52%	33,11%
AMENBANK2009 B	500	9 980,000	10 122,518	0,87%	0,89%
ATL 2014-3 C	500	10 000,000	10 555,617	0,91%	0,93%
ATL 2017-2 C	500	40 000,000	42 118,838	3,64%	3,71%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000,000	63 792,658	5,51%	5,61%
BH SUB 2016-1 B	1 000	40 000,000	41 571,507	3,59%	3,66%
BNA 2009 SUB	1 000	19 960,000	20 593,120	1,78%	1,81%
BNA SUB 2018-1 B	700	56 000,000	57 491,902	4,97%	5,06%
CIL 2016/2	700	14 000,000	14 734,137	1,27%	1,30%
HL SUB 2015-1	1 000	20 000,000	20 124,984	1,74%	1,77%
STB 2020-1 C FIXE	300	30 000,000	31 873,315	2,75%	2,80%
TLF 2021-1 FIXE	600	60 000,000	63 316,603	5,47%	5,57%
TITRES OPCVM		56 628,380	57 755,160	4,99%	5,08%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	530	56 628,380	57 755,160	4,99%	5,08%
Total Général		907 039,859	924 628,762	79,90%	81,35%